



Mise en demeure / vigipiscine

Par **Thierry**, le **12/10/2009** à **11:46**

Bonjour,

j'ai actuellement un problème avec ce site (titre du sujet) , j'ai commandé une pompe de piscine en juin , après mise en marche , j'ai constaté un défaut de fonctionnement , je l'ai retourné le 9 juillet en recommandé , puis , après plusieurs appels téléphonique en juillet , août , septembre , toujours sans qu'ils me donne une date exact du retour de mon produit et de plus me demandant de contacté moi même le fournisseur pour savoir ou en était la réparation (faudrait pas non plus que je fasse le travail a leurs place lol), je décide d'envoyé une lettre de mise en demeure de remboursement qu'ils ont reçu le 10 septembre. en date du 09 octobre , je reçoit mon colis , je décide alors de le refusé et je contact le SAV, la réponse que j'ai eu , c'est qu'ils ne me rembourserons pas cette pompe , malgré la mise en demeure.

Quels sont les moyens vers lesquels me retourné pour faire valoir ma mise en demeure ?

merci d'avance pour vos réponses

Cordialement , Thierry

Par **jeetendra**, le **12/10/2009** à **12:07**

[fluo]Direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de LOIRE-ATLANTIQUE[/fluo]

10, boulevard Gaston Doumergue
BP 76315
44263 NANTES CEDEX
Téléphone : 02 40 08 80 40
Télécopie : 02 40 08 86 66
dd44@dgccrf.finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h

Bonjour, contactez la dgccrf, ils tiennent des permanences juridiques, ils vous aideront à faire valoir vos droits de consommateur, courage à vous, cordialement.

Par **Thierry**, le **12/10/2009** à **12:13**

salut jeetendra

Je les contacts a 14H

merci encore pour la réponse tres rapide

@+

Par **jeetendra**, le **12/10/2009** à **12:17**

de rien, bon après-midi à vous.